

COMMUNE D'ARREST**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**
en date du 14 avril 2022

Le quatorze avril deux mille vingt-deux, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Armel BOUCHARD, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme Delphine PROBOLA et de M. Gaylord DEBURE, ayant donné respectivement pouvoir à M. Christophe BOULET et à M. Julien CAILLET, et de Mme Delphine MERCIER et M. Sylvain OSERET. Mme Aurore BARETTE est désignée comme secrétaire.

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

I- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL M14 2021

La section d'investissement du compte administratif 2021 se solde par un excédent de 135 976.38 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2020, donne un excédent de 72 741.48 €. Les restes à réaliser d'investissement à reporter s'élèvent à 39 300 € de dépenses non soldées en 2021 (solde de plomberie pour la nouvelle mairie, rampes moins matériaux déjà réglés, bornes à incendie non réglées, ameublement salle bibliothèque, une partie des dépenses concernant les joints de la mairie et les travaux à l'église), diminuées de 24 700 € de recettes restant à percevoir (solde de la DETR pour la nouvelle mairie, subvention du Département pour le monument aux morts), soit 14 600 €. L'excédent à prendre en compte pour 2022 s'élève donc à 58 141.48 €.

La section de fonctionnement 2021 se solde par un excédent de 79 299.70 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2020, part affectée à la couverture du déficit d'investissement n-1 déduite, donne un excédent de 186 260.15 €.

Les quelques articles de dépenses ayant dépassés les estimations budgétaires sont passés en revue, notamment les dépenses liés à l'entretien du matériel roulant, s'élevant à 15 600 euros. Mme Amandine FORESTIER souligne que la marque Massey-Fergusson coûte extrêmement cher à l'entretien. Une réflexion pourrait être menée quant à l'utilité et l'utilisation de ces engins ; l'idée de baisser de gamme les tracteurs pour gagner sur le coût d'entretien est également émise.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion M14 2021 du receveur municipal reprenant ces chiffres. M. Davy PACQUES, adjoint président à la place du Maire à cette occasion, fait voter le compte administratif 2021 identique au compte de gestion, lequel est approuvé à l'unanimité. Cette année, vu les résultats excédentaires, il n'est pas prévu d'affecter de crédits du fonctionnement à l'investissement. La somme de 186 260.15 € est donc inscrite dans sa totalité au compte 002 du budget 2022.

II- BUDGET PRINCIPAL M14 2022

La proposition de budget 2022 vue en commission des finances le 7 avril dernier est présentée au conseil municipal. Le conseil décide de nommer Mme Hélène HENOCQUE nouveau membre de cette commission.

La section d'investissement, liée aux projets de la commune et à son patrimoine, reprend essentiellement les projets votés en conseil municipal en 2021 : travaux sur les vitraux et les murs de l'église (73 000 € moins 11 000 € déjà reportées en restes à réaliser ; les accords de subventions du Département 30%, et de la Région 50 % sont toujours attendus), 5 300 € pour les joints de la nouvelle mairie s'ajoutant aux restes à réaliser, 12 000 € pour trois abris bus (une aide financière sera demandée par le conseil municipal pour ces opérations lors de la mise en place du dispositif 2022 du Conseil départemental), 3 000 € pour du matériel divers (souffleur, élagueuse, sono...). A la demande de la trésorerie, la somme de 166 672 € correspondant aux dépenses d'effacements des réseaux doit être inscrite en dépenses et en recettes d'investissement afin d'imputer correctement ces crédits payés en 2021, et afin de les amortir sur 30 ans ; le conseil municipal accepte de mettre en place cette comptabilité (prévoyant un amortissement annuel de 5 556 €/an).

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 362 313.48 € en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune. Lecture est faite des différents articles la constituant et des montants prévisionnels inscrits. Comme chaque année, si le budget est détaillé par article, il est en fait voté par chapitre.

Les subventions aux organismes de regroupement (syndicats) restent identiques à 2021. Pour ce qui est des subventions aux associations, M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. le Président de l'Association des fêtes Sylvain OSERET qui sollicite une aide financière de la commune de 2 000 € pour le feu d'artifice qui sera tiré le jour de la fête d'Arrest, et dont le devis s'élève à 4 000 € ; le conseil municipal est partagé quant à la somme à attribuer à l'association, les propositions allant de 1 000 à 2 000 €. Au final, le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 1 300 € au budget 2022 en plus de la subvention annuelle de 520 euros.

La somme de 59 175 € sera à rembourser en 2022 à la CABS (comprenant 20 000 € placés dans l'enveloppe voirie de la CABS, plus les sommes à verser annuellement par la commune en compensation des dépenses prises en charge par l'organisme intercommunal). Un emprunt de 260 000 € a été contracté par la CABS, au taux de 0.76% sur 20 ans, pour financer les travaux d'aménagement du centre du village (annuité 2022 : 15 900 €).

Côté recettes, le conseil municipal conserve les taux d'imposition votés en 2021, soit un FB à 47.71%, et un FNB à 42.17%. Les tarifs de la salle des fêtes et loyers communaux ne sont pas augmentés.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 627 463.15 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote avec 8 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mmes Bénédicte FOUQUEMBERG, Hélène HENOCQUE et M. Serge FLET) le budget M14 2022.

III- COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT M49 2021

La section d'investissement du compte administratif assainissement M49 2021 se solde par un excédent de 1 613.09 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2020, donne un excédent 12 847.39 €. La section d'exploitation se solde par un excédent de 38 852.62 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2020 et la part affectée à l'investissement l'an passé, donne un excédent de 183 783.13 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion M49 2021 du receveur municipal reprenant ces chiffres. M. Davy PACQUES, adjoint président à la place du Maire à cette occasion, fait voter le compte administratif M49 2021 identique au compte de gestion ; il est approuvé à l'unanimité. En l'absence de déficit d'investissement, la somme de 183 783.13 € est intégralement affectée à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 2022.

IV- BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget assainissement M49 2022 qui s'équilibre à la somme de 42 247.39 € en section d'investissement, et à la somme de 277 883.13 € en section d'exploitation. Le tarif au mètre cube et le prix de l'abonnement restent les mêmes qu'en 2021. Les sommes nécessaires au financement de l'étude diagnostique de la station de St-Valery/Somme et des réseaux raccordés sont inscrites au budget (24 100 € TTC de dépenses et 10 000 € de subvention prévisionnelle de l'Agence de l'Eau).

V- QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés

M. Julien CAILLET explique qu'après 2 ans de pandémie, le repas des aînés va de nouveau pouvoir être organisé le jeudi de l'Ascension 24 mai. L'âge requis pour y participer était jusqu'ici de 62 ans, ce qui pourrait entraîner un souci d'organisation vu le grand nombre de personnes concernées par cette tranche d'âge (260). Le conseil municipal est d'accord pour que ce repas s'adresse désormais aux personnes de 65 ans et plus. Une personne n'ayant pas l'âge pourra accompagner son conjoint à la condition de régler le prix coûtant du repas. M. Johan BOUDINEL sera rencontré tout prochainement.

M. Christophe BOULET fait part au conseil municipal de la proposition d'animation de M. Patrick THUILLIER, d'un montant de 500 euros, qui est retenue.

Modification des statuts de la CABS : Camping de Longpré les Corps Saints

M. le Maire explique que la Communauté d'agglomération Baie de Somme a délibéré en février dernier en faveur de la restitution de son camping à la commune de Longpré les Corps Saints, et que les communes membres doivent désormais se prononcer sur cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CABS conduisant à cette restitution.

Commune de Framicourt : exploitation d'une unité de méthanisation

Une consultation publique a été ouverte suite à enregistrement d'une demande d'exploitation d'une unité de méthanisation de matières végétales et d'effluents d'élevages sur le territoire de la commune de Framicourt. Arrest se trouvant dans la liste des communes concernées, la Préfecture demande que la question soit soumise au conseil municipal pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 voix « pour » et 1 « contre » (Mme Bénédicte FOUQUEMBERG), se déclare favorable sur le principe de l'exploitation de cette unité de méthanisation sur le territoire de Framicourt ; le conseil émet cependant des réserves pour ce qui est des parcelles arroseuses concernées par le retour au sol du digestat : si le projet ne prévoit pour le moment qu'une surface de 1.01 hectare, le conseil municipal s'interroge sur la possibilité pour l'exploitant d'augmenter les surfaces sur le territoire d'Arrest, sans consultation préalable.

VI- QUESTIONS D'INITIATIVES

M. Serge FLET demande où en est la gestion de l'éclairage public par la FDE de la Somme. L'inventaire du patrimoine communal n'a toujours pas été réalisé par l'organisme.

M. FLET demande s'il y a de nouveau concernant l'affaire de l'antenne de radiotéléphonie. Le tribunal a décidé de surseoir à statuer des requêtes déposées à l'époque, le temps qu'Orange présente une déclaration préalable modificative à transmettre au Préfet pour avis conforme.

Le problème du stationnement gênant de véhicules au lotissement, puis sur la place (sur les espaces réservés à la giration ou aux piétons) est évoqué. M. le Maire explique qu'il reprend régulièrement les conducteurs des voitures garées à ces endroits. Un mot rappelant la réglementation pourrait être déposé sur les parebrises.

Mme Hélène HENOQUE demande quelles sont les suites de la réunion de la commission voirie organisée quant au problème du fossé de la rue Machet Chollet. M. le Maire explique qu'un devis a été demandé pour la solution « tuyaux et regard ». Les membres de la commission rappellent que la mise en place de palplanches a également été évoquée ; M. le Maire demandera un devis pour cette solution.

Mme HENOCQUE évoque également le problème du trottoir situé entre les ateliers communaux et la place, et le cheminement illogique, de par la présence de l'espace paillé. Mme HENOCQUE signale des trous à reboucher sur diverses routes, comme la rue de la Crapaudière. M. le Maire répond que des trous ont été rebouchés ce jour.

M. Christophe BOULET fait part des requêtes émises lors du dernier conseil d'école par l'équipe enseignante : problème du chemin d'accès à la salle des fêtes pour les enfants de l'école (état du trottoir, véhicules gênants), grilles de la cour à restaurer...

M. BOULET se demande s'il ne serait pas possible d'installer un petit abri pour les parents au niveau de la sortie d'école, contre la cour des ateliers.

Mme Amandine FORESTIER signale que le miroir à la sortie du parking en herbe est mal orienté. Mme FORESTIER pense que le sens de circulation entre les chicanes n'est pas bien pensé et qu'il ne fait pas ralentir les véhicules se dirigeant vers l'école. M. le Maire rappelle que cette zone est réglementée à 30 km/h et en appelle au sens civique de chacun.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG croit se souvenir qu'une zone de chaussée était initialement prévue colorée dans le projet d'aménagement du centre, au niveau de la rue de la Crapaudière, mais n'a pas été réalisée. M. le Maire pense que cela a été modifié lors de l'ajout des places de stationnement sur la chaussée.

Mme FOUQUEMBERG demande quelles sont les variétés de plantes qui garnissent la place Augustin Delahaye. M. Christophe BOULET fera passer aux conseillers l'énumération établie par l'entreprise TELLIER chargée de l'aménagement. Une commission fleurissement sera prochainement organisée.

M. Serge FLET a appris qu'une orthophoniste pourrait être intéressée par le local de l'ancien secrétariat. M. le Maire doit la recevoir prochainement pour en discuter.

M. FLET évoque le Syndicat d'écoulement des eaux du Vimeu qui va cesser d'ici la fin de l'année de gérer l'entretien de la rivière. M. le Maire confirme qu'en effet, les propriétaires riverains seront responsables de leurs berges, ainsi que la commune sur certains secteurs.

Mme Hélène HENOCQUE demande si le dossier « service civique » a progressé. M. Davy PACQUES explique qu'une commission devra se réunir pour définir les missions à proposer pour la création du dossier en ligne, et l'obtention de l'agrément.

